



PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA LFP

Auteur : **Arnaud ROUGER** Date : **Jeudi 20 avril 2023**

Libre Interne à la LFP Interne au service Confidentiel

Réunion du	20/04/2023 à 10h00
Présidée par	M. Vincent LABRUNE

Présents avec voix délibérative MM. Jean-Michel AULAS, Raymond DOMENECH, Loïc FERY (visio), Alain GUERRINI, Bernard JOANNIN (visio), Waldemar KITA, Olivier LAMARRE (visio), Pablo LONGORIA, Gervais MARTEL (visio), Pierre Olivier MURAT (visio), Laurent NICOLLIN (visio), Karl OLIVE, Joseph OUGHOURLIAN (visio), Philippe PIAT (visio), Pierre REPELLINI, Jean-Pierre RIVERE, Dmitry RYBOLOVLEV, Eric ROLLAND, Pierre WANTIEZ.

Présents avec voix consultative Philippe DIALLO, Arnaud ROUGER

Excusés MM. Nasser AL KHELAÏFI, Jean-Pierre CAILLOT (*représenté par Jean-Pierre RIVERE*), Max MARTY, François MORINIERE (*représenté par Alain GUERRINI*), David TERRIER (*représenté par Philippe PIAT*)

Assistent Mmes Marie-Hélène PATRY, Stéphanie BOURDAIS
Sébastien CAZALI, Ben MOREL, Julien GILLET, Victoriano MELERO.



1. Ouverture de séance

Vincent LABRUNE ouvre la séance en donnant la parole à Philippe DIALLO afin qu'il explique le processus lancé pour le recrutement du nouveau Directeur Général de la FFF.

Philippe DIALLO indique qu'un Comité de sélection, composé de plusieurs membres du Comex (dont le Président de la LFP), et après une audition des 4 candidats short listés, s'est prononcé à l'unanimité, pour retenir la candidature de M. Jean-François VILOTTE.

Celui-ci, avocat, ancien Directeur du Cabinet du ministère des Sports, ancien Président de l'Autorité de régulation des Jeux en Ligne, ancien Directeur Général de la FFT, devrait, après une phase contractuelle, rejoindre la FFF probablement à compter du mois de juin prochain.

Philippe DIALLO remercie les membres qui se sont impliqués activement, en toute transparence, dans un processus de qualité, qui a conduit à la nomination d'un Directeur Général qui connaît le mouvement sportif et apportera sa force de travail, ses compétences au service de la FFF.

Vincent LABRUNE intervient ensuite pour dire sa satisfaction de voir Benjamin MOREL rejoindre, en tant que Directeur Général, LFP Media afin de piloter, à ses côtés, les projets de développement de la filiale commerciale de la LFP.

Benjamin MOREL se présente ensuite aux membres du Conseil d'administration en faisant état de son parcours personnel et professionnel puis de ses ambitions pour LFP Media avant d'insister sur la nécessité de mener les projets en lien avec les clubs de Ligue 2.

2. Budget de la LFP 2023/2024

Alain GUERRINI présente aux membres du Conseil d'administration les éléments sur lesquels la Commission des finances du 19 avril 2023 a travaillé, avec notamment l'existence de la filiale commerciale, et remercie les membres de la Commission des finances pour leurs travaux.

Sébastien CAZALI rappelle que, conformément au principe de prudence, le budget prévisionnel de la LFP 2023/24 a été établi à partir des revenus pouvant être anticipés avec prudence, sachant que les activités commerciales ont été transférées à la filiale commerciale depuis la saison dernière.

Les revenus de la LFP se limitent donc désormais aux recettes liées aux paris sportifs, à la "contribution régaliennne" versée par la filiale commerciale à la LFP pour le financement de ses activités régaliennes et de support (refacturation des coûts à la filiale), et aux cotisations et amendes versées par les clubs.

En ce qui concerne les charges, les principales évolutions sont les suivantes :

- Impôts et taxes : la LFP ne verse plus la Taxe Buffet qui incombe à la filiale,
- Charges conventionnelles et familles : application du protocole financier avec la FFF pour la seule partie qui concerne les paris sportifs, et de la convention avec l'UNFP pour la seule partie qui concerne la LFP,



- Arbitrage : deuxième saison d'application du protocole FFF / LFP / SAFE, qui a été renouvelé en mai 2022 pour une durée de 4 saisons, soit jusqu'au 30 juin 2026 : le budget de l'arbitrage est maintenu à l'intérieur d'un budget constant. Il est à noter que la DTA a émis une demande de modification du protocole tripartite, qui sera étudiée mais qui ne devrait pas avoir d'impact significatif sur le budget,
- Fonctionnement et développement : évolution de la masse salariale conformément au plan de développement du Groupe LFP.

Par ailleurs, à titre d'information, le cumul des produits LFP + filiale commerciale représentera un minimum de 869,1 M€ en 2023/2024, et la répartition aux clubs représentera un montant record historique de 998,2 M€ comprenant la distribution de la tranche 2 de CVC aux clubs. Par conséquent, le résultat net cumulé ressortira avec une perte de 403,1 M€.

Enfin, pour rappel, Vincent LABRUNE et Sébastien CAZALI indiquent à nouveau qu'il n'y a pas de dividende à verser à CVC au titre de 2022/23 ni de 2023/24, mais que les futurs dividendes intégreront un montant théorique exceptionnel qui sera lissé sur plusieurs saisons (environ 38,5 + 66,5 M€).

Le Conseil,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances préalablement consultée sur le budget prévisionnel 2023/24 de la LFP,

Adopte à l'unanimité le budget prévisionnel 2023/24 présenté.

3. Répartition des droits TV 2023/2024 et Synthèse du guide de répartition aux clubs de Ligue 1 et Ligue 2

Le Conseil,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances,

Après présentation des éléments principaux des Guides de répartition des droits audiovisuels Ligue 1 et Ligue 2 pour 2023/2024,

Adopte à l'unanimité les Guides de répartition des droits audiovisuels Ligue 1 et Ligue 2 pour la saison 2023/2024.



4. Clôture de la réunion par Vincent LABRUNE

Vincent LABRUNE souhaite informer les membres du Conseil qu'une interview du Président de la DNCG est en cours de parution toute prochaine dans Les Echos. Il précise que celle-ci s'est faite, en accord avec la LFP, tant sur le principe de l'interview que sur le contenu ou le sens des messages diffusés. Celle-ci intervient d'ailleurs, au préalable de la diffusion du rapport DNCG, et ce dans une démarche pédagogique afin que les chiffres qui seront communiqués soient expliqués dans un contexte transparent.

Vincent LABRUNE
Président